

Inédit: Genève inflige des amendes énergétiques

Une centaine de propriétaires de bâtiments ont été sanctionnés par l'Etat pour ne pas avoir réalisé une expertise permettant de déterminer la consommation en énergie de leurs biens.



Le conseiller d'Etat Antonio Hodggers durcit le ton face aux propriétaires d'immeubles qui ne jouent pas le jeu défini par le Canton. (photo: Keystone/Martial Trezzini)

on off i

« Pour la première fois de l'histoire, nous avons prononcé des amendes énergétiques en 2015. » Au micro de la [RTS](#), le conseiller d'Etat genevois chargé du logement et de l'énergie (DALE), Antonio Hodggers, explique avoir mis un coup de pression sur les

Une faute?

Signalez-la-nous!

propriétaires de bâtiments du canton. Nonante-cinq d'entre eux, privés ou publics, ont été amendés l'an passé. Des contraventions qui oscillent entre 500 et 6000fr., pour un total de 123'500fr.

Contacté, le directeur de l'Office cantonal de l'énergie, Olivier Epelly, précise que ces personnes ont été sanctionnées « pour ne pas avoir fait le suivi énergétique imposé par l'Etat. Ce suivi permet de déterminer l'Indice de dépense de chaleur d'un bâtiment chauffé et de savoir ainsi s'il est énérgivore ou non. Les immeubles les plus polluants doivent ensuite être assainis. »

Le parc immobilier genevois englutit la moitié de l'énergie thermique consommée dans le canton et les systèmes de chauffage sont responsables pour 17% de la pollution de l'air en oxydes d'azote, notamment. « Le suivi énergétique constitue la première des mesures de bonne gestion énergétique qu'un propriétaire doit faire. Jusqu'en 2014, aucune amende n'était donnée mais avec les obligations d'assainissement qui peuvent découler de ce suivi sur les trois dernières années en cas d'indice élevé, la position du département s'est durcie », prévient Olivier Epelly.

De son côté, Antonio Hodggers promet également de s'intéresser aux propriétaires qui n'ont pas entrepris les démarches pour installer des doubles vitrages, obligatoires depuis le 1er février. Dès le second semestre 2016, cinq inspecteurs assermentés traqueront les contrevenants.

(tpi)